



ARRETE DU MAIRE

5, rue de l'Abbaye
57230 STURZELBRONN

Tél.: 03 72 29 01 51
E-mail: mairie.sturzelbronn@tubeo.eu

Le Maire de la Commune de STURZELBRONN

- Vu la demande de l'entreprise LORELEC concernant des travaux de terrassement pour branchement électrique rue St Bernard du 27/01/2025 au 10/02/2025,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6-1,
- Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R411-8, R 411-25 à R 411-28 et R. 415-1 à R.411-15,
- Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi N° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

Considérant

- qu'en raison des travaux susnommés entre le N° 1 rue St Bernard et le chemin du Val de Sainte Marie effectués par l'entreprise LORELEC du 27/01/2025 au 10/02/2025, il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité pendant les travaux;
- qu'il appartient au Maire de prendre toutes les dispositions réglementaires nécessaires à écarter tout danger qui pourrait se présenter à l'encontre de la sécurité publique,

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sur l'ensemble de la rue Saint Bernard pour des raisons de rétrécissement de chaussée et de circulation d'engins sera interdit du 27/01/2025 au 10/02/2025. Les piétons sont interdits de stationner en droit des travaux.

Article 2 : Pour la prise en charge du ramassage des ordures ménagères les 28 janvier et 4 février, les poubelles sont à mettre au 2 rue Saint Bernard.

- Article 3 : La signalisation réglementaire ainsi que la matérialisation des travaux sont à effectuer par l'entreprise.
- Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 5 : Tout agent de la force publique est chargé de veiller à l'application du présent arrêté municipal.
- Article 6 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés sous le N° ARR 2025/001.

A Sturzelbronn le 14 janvier 2025



Le Maire,

Guillaume KRAUSE

Publié le 14 janvier 2025

Transmis à la Brigade de Gendarmerie de BITCHE le 14 janvier 2025

Transmis aux Sapeurs-Pompiers de BITCHE le 14 janvier 2025

Le Maire,

Guillaume KRAUSE



